

**Association touristique régionale
Manicouagan**

États financiers
Au 31 mars 2020

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
l'Association touristique régionale Manicouagan,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE MANICOUAGAN (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.¹
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada
Le 9 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A117482

Association touristique régionale Manicouagan

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

PRODUITS

Subvention de fonctionnement - ministère du Tourisme	527 125 \$	527 125 \$
Secteur public (annexe A)	158 250	207 598
Secteur privé (annexe B)	748 079	882 568
Taxe sur l'hébergement (annexe C)	777 032	918 999

2 210 486 **2 536 290**

CHARGES

Salaires et charges sociales	425 962	552 729
Assurances	4 901	5 336
Contribution AITQ	136 685	139 930
Cotisations nationales	41 215	39 984
Créances douteuses	924	610
Crédit marketing	103 407	87 906
Entretien du local	2 120	5 408
Entretien et réparations	4 064	10 784
Événements et colloques	15 922	38 836
Fournitures de bureau et papeterie	19 797	20 495
Frais de projet - EDNET	23 344	-
Frais de projets - EPRT	215 582	227 111
Frais de séjour et déplacements	89 706	168 758
Honoraires de consultants	24 019	2 000
Location d'équipement	10 106	17 287
Loyer	29 325	29 325
Partenariats - autres	38 149	62 649
Publicité et promotion	834 559	910 175
Services professionnels	96 145	181 113
Taxes et permis	81	693
Taxes sur l'hébergement - Frais de gestion du ministère du Revenu	2 314	(512)
Télécommunications	6 294	6 072
Intérêts et frais bancaires	1 791	2 105
Amortissement des immobilisations corporelles	3 899	5 758
Amortissement de l'actif incorporel	6 123	-

2 136 434 **2 514 552**

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

74 052 \$ **21 738 \$**

Association touristique régionale Manicouagan

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

	Investi en immo- bilisations corporelles et actif incorporel	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	35 365 \$	107 904 \$	143 269 \$	121 531 \$
Excédent des produits sur les charges	(10 022)	84 074	74 052	21 738
Investissement en immobilisations corporelles et actif incorporel	725	(725)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	26 068 \$	191 253 \$	217 321 \$	143 269 \$

Association touristique régionale Manicouagan

BILAN

Au 31 mars

2020

2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 512 877 \$	1 104 710 \$
Créances (note 3)	164 788	308 090
Subventions à recevoir	352 074	363 161
Frais payés d'avance	81 869	107 068

2 111 608 1 883 029

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

11 693 15 592

ACTIF INCORPOREL (note 5)

14 375 19 773

2 137 676 \$ 1 918 394 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	385 519 \$	364 908 \$
Revenus perçus d'avance (note 8)	267 357	272 270
Apport reporté (note 9)	267 451	274 434
Taxe sur l'hébergement perçue d'avance (note 10)	1 000 028	863 513

1 920 355 1 775 125

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	26 068	35 365
Non affecté	191 253	107 904

217 321 143 269

2 137 676 \$ 1 918 394 \$

ENGAGEMENT (note 11)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Association touristique régionale Manicouagan

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges 74 052 \$ 21 738 \$

Éléments sans effet sur la trésorerie

Amortissement des immobilisations corporelles 3 899 5 758

Amortissement de l'actif incorporel 6 123 -

84 074 27 496

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement 324 818 (175 403)

408 892 (147 907)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles - (99)

Acquisition d'un actif incorporel (725) (19 773)

(725) (19 872)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

408 167 (167 779)

ENCAISSE, début de l'exercice

1 104 710 1 272 489

ENCAISSE, fin de l'exercice

1 512 877 \$ 1 104 710 \$

Association touristique régionale Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif de promouvoir le développement touristique dans la région Manicouagan. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits du secteur privé sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, excluant les cotisations des membres.

Les produits de cotisations des membres sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Association touristique régionale Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Équipement technique	20 %
Kiosque	20 %

Actif incorporel

L'actif incorporel, consistant en une base de données, est comptabilisé au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 % par année.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2020	2019
Comptes clients		
Non liés	149 110 \$	215 935 \$
ATRD	-	27 230
Taxe sur l'hébergement	15 678	64 925
	164 788 \$	308 090 \$

Association touristique régionale Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	142 938 \$	134 886 \$	8 052 \$	10 654 \$
Équipement technique	19 849	17 861	1 988	2 485
Kiosque	82 498	80 845	1 653	2 453
	245 285 \$	233 592 \$	11 693 \$	15 592 \$

5. ACTIF INCORPOREL

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Base de données	20 498 \$	6 123 \$	14 375 \$	19 773 \$

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit d'un montant autorisé de 39 000 \$, portant intérêt au taux de 6,70 %.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Comptes fournisseurs		
Non liés	329 726 \$	292 556 \$
ATRD	-	18 119
Salaires et vacances courus	45 706	37 255
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	6 557	16 512
Taxes à la consommation	3 530	466
	385 519 \$	364 908 \$

Association touristique régionale Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2020	2019
Cotisations des membres	89 458 \$	89 561 \$
Contributions	177 899	182 709
	267 357 \$	272 270 \$

9. APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Cet apport provient de l'entente de partenariat régional en tourisme.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2020	2019
SOLDE, début de l'exercice	274 434 \$	126 207 \$
Montant comptabilisé à titre de produits de l'exercice	(154 340)	(113 555)
Montant reçu au cours de l'exercice	147 357	261 782
	267 451 \$	274 434 \$

10. TAXE SUR L'HÉBERGEMENT PERÇUE D'AVANCE

	Solde, début de l'exercice	Transfert de fonds	Utilisation de fonds	Perception	Solde, fin de l'exercice
Fonds marketing	419 840 \$	- \$	306 026 \$	410 704 \$	524 518 \$
Fonds de développement	149 441	-	-	116 182	265 623
Fonds accueil	44 427	-	44 427	43 461	43 461
Fonds EPRT	132 504	-	107 791	-	24 713
Fonds crédit marketing	86 481	-	103 407	130 382	113 456
Fonds pourvoies	30 820	-	30 820	28 257	28 257
	863 513 \$	- \$	592 471 \$	728 986 \$	1 000 028 \$

Association touristique régionale Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

11. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en mars 2021 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 29 325 \$.

L'Organisme a une option de renouvellement d'un an à la fin du bail.

12. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme est lié à un autre organisme (ATRD) en raison du fait qu'ils ont une direction commune ayant une influence notable sur celui-ci.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a comptabilisé des revenus de contribution de l'ATRD pour un montant de 156 845 \$ (2019 - 110 669 \$).

De plus, l'Organisme a engagé des charges de 62 929 \$ (2019 - 137 622 \$) auprès de l'ATRD pour des dépenses de salaires et charges sociales, publicité et promotion, télécommunication, abonnement et fournitures de bureau et papeterie.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et subventions à recevoir.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à sa facilité de crédit et à ses dettes de fonctionnement.

14. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés causant, des impacts financiers potentiels pour l'Organisme. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Association touristique régionale Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

A - SECTEUR PUBLIC

Subventions provinciales	36 738 \$	20 046 \$
Subventions provinciales - partenariat EPRT	107 791	113 555
Subventions fédérales	7 434	28 740
Subventions - gouvernance régionale	6 287	45 257
	<hr/>	<hr/>
	158 250 \$	207 598 \$

B - SECTEUR PRIVÉ

Cotisations des membres	121 804 \$	123 679 \$
Contributions du milieu	613 409	751 009
Revenus d'intérêts	12 866	7 880
	<hr/>	<hr/>
	748 079 \$	882 568 \$

C - TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

Utilisations de l'année courante (note 9)	592 471	732 935
Frais de gestion - ATRM	45 562	46 644
Contribution AITQ	136 685	139 932
Frais de gestion du Ministère du revenu	2 314	(512)
	<hr/>	<hr/>
	777 032	918 999
